

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 62 (1911)
Heft: 10

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

4. Le caissier est autorisé à verser fr. 100, à titre d'encouragement, au membre de la Société ayant pris part au concours de 1909.

5. Le président donne connaissance d'une lettre du Département fédéral de l'Intérieur, relative à la requête de l'assemblée d'Olten ; une décision à son sujet sera prise ultérieurement.

6. La question de l'assurance des agents forestiers suisses est restée au point où elle en était en 1903 (requête du Comité permanent, du 23 janvier 1903).

7. M. le professeur Engler est prié de convoquer la Commission chargée de la propagande à faire, touchant les traitements des agents forestiers. Cette Commission, qui devra se constituer, est composée comme suit : MM. Ammon-Wimmis, Badoux-Montreux, Bär-Schaffhouse, Balsiger-Berne, Biolley-Couvet, Burri-Lucerne, Enderlin-Coire, Engler-Zurich, Hefti-Zurich, Pometta-Lugano et Wanger-Aarau.



Communications.

Quelques réflexions à propos de la disparition du châtaignier.

Il y a quelques années, nous avons publié dans le Journal, le résumé d'une monographie du châtaignier¹. Nous parlions de la disparition, lente mais sûre, des *forêts à châtaignes*; cette partie si importante de l'agriculture locale des régions méridionales de la Suisse est souvent négligée à tel point, que c'est à peine si l'on y prête encore quelque attention. Nous avons dit aussi, à quoi cette disparition doit être attribuée, pour une grande part.

Malheureusement, avec le châtaignier disparaît un arbre des plus pittoresques, faisant pour ainsi dire partie naturelle du paysage des contrées favorisées, où il était si nombreux autrefois. Les châtaigniers centenaires s'en vont, les uns après les autres; ils s'effondrent parfois de vieillesse et ils ne sont pas remplacés. Et c'est grand dommage, car nous comprendrons la beauté de nos châtaigneraies, le jour où elles ne seront plus guère qu'un souvenir. A moins que la *Ligue pour la protection de la nature* n'intervienne en leur faveur et n'en sauve quelques débris, d'une destruction certaine.

Ces réflexions, nous les faisions dernièrement, à la lecture d'un vieux mémoire, parlant le langage naïf d'autrefois, mais qui nous donne en même temps une leçon d'altruisme dont nous pourrions profiter. Il s'agit de l'acte de réception d'un bourgeois en l'an 1673, à Bex, cette terre classique du châtaignier. Parmi les obligations imposées au requérant figure la suivante :

¹ M. Decoppet. „Quelques mots sur les forêts à châtaignes. Extrait de la monographie du châtaignier et sa dispersion dans la vallée du Rhône“. Journal forestier suisse, octobre 1901.

Et devra le dit R., nouveau communier, planter et élever soixante châtaigners sur les Communs en lieu propre et les rendre entés. Et en avoir le soing deux ans durant après l'entement d'iceux pour les nettoyer et les rendre en bon point.

Autres temps, autres mœurs, autres besoins. Qu'auraient-ils dit, nos braves édiles, s'ils avaient pu se douter qu'un jour viendrait, où les châtaigniers plantés et entretenus avec soin, disparaîtraient inaperçus, au milieu de l'indifférence générale !

Curieuse coïncidence ! Voici quelques réflexions de Marcel Prévost¹ qui nous tombent sous les yeux, au moment où nous écrivons ces lignes.

„Quand vous vous abritez sous un beau châtaignier et que vous en ouvrez les fruits épineux, pensez que celui à qui vous devez l'ombre et le fruit n'est certainement plus à cette heure : ne sentirez-vous pas quelque reconnaissance pour cet ami inconnu dont l'œuvre anonyme vous donne aujourd'hui du bonheur?... Ainsi l'arbre relie le passé à l'avenir, par-dessus le présent ; il symbolise la continuité utile de l'effort humain ; il nous discipline aux entreprises de longue haleine et nous accoutume à tenir justement compte de cet inexorable auxiliaire de nos travaux : le Temps.

Il faut protéger les arbres... Justement à cause de sa durée tellement plus longue que la vie humaine, l'arbre n'appartient pas absolument à l'homme qui en est le propriétaire nominal : il fait partie du patrimoine communal. Le groupe social a le droit d'exercer une surveillance sur les propriétaires d'arbres... Je ne recommande guère l'intrusion de l'Etat dans les affaires privées ! Pourtant si j'étais législateur je voterais une loi qui interdirait l'abatage fantaisiste des arbres de haute futaie, et qui contraindrait tout Français, soit à planter au moins deux arbres dans sa vie, soit à payer de quoi les planter.“

Voici, d'autre part une décision prise à Lausanne qui mérite de trouver de nombreux imitateurs.

Le comité de la Société de Développement s'est occupé de la question des arbres qui font l'ornement de la ville et de nombreuses propriétés privées. Il a constaté une fois de plus qu'il n'existe aucun moyen d'empêcher la spéculation privée d'abattre les arbres et les bosquets de verdure pour construire des maisons de rapport. Mais il estime qu'il y a lieu d'encourager les propriétaires à planter des arbres pour réparer ainsi en quelque mesure, les dégâts causés par la spéculation. Le comité a décidé en conséquence de subventionner à l'avenir les propriétaires qui planteront de beaux arbres dans leurs campagnes et villas.

S'adresser au président de la Société de Développement en renseignant exactement sur les intentions du propriétaire.

¹ M. Prévost. Préface de l'ouvrage „La forêt, son rôle dans la nature et les sociétés“, par A. Jacquet, Inspecteur des Eaux et Forêts.



Les arbres et le goudronnage.

A la dernière séance de l'Académie des sciences, on a donné lecture d'une note de M. Gatin, préparateur de botanique à la Sorbonne, relative à l'„Influence du goudronnage des routes sur la végétation des arbres du bois de Boulogne“. Il est facile à tout promeneur de constater l'état des arbres bordant la partie goudronnée, comparé à l'état des arbres qui bordent la partie non goudronnée.

Le voisinage du goudron produit un rabougrissement de la végétation ; les feuilles sont plus petites, moins nombreuses ; elles sont souvent déchiquetées, recoquevillées et tachées, ainsi que le démontrent les spécimens présentés à l'examen de l'Académie.

Il est impossible, à l'heure actuelle, de savoir quelle est la part qui revient à l'action des vapeurs et celle qui revient à l'action des poussières dans la production de ces phénomènes de rabougrissement.

Ceux-ci d'ailleurs ne se produisent pas sur la végétation bordant toutes les allées goudronnées. Les arbres de l'allée de Bagatelle et de l'allée des Fortifications, qui sont ombragées et fréquentées, ne paraissent pas jusqu'ici avoir souffert du goudronnage.

Il semble donc que, dans certains cas seulement, et particulièrement lorsqu'une route est très ensoleillée est soumise à une circulation très active, le goudronnage pourra avoir un effet nuisible sur la végétation des plantes.

M. Edmond Perrier a signalé à l'attention de l'Académie des faits du même genre. Plusieurs arbres du Muséum d'histoire naturelle de Paris, parmi lesquels le fameux cèdre du Liban, qui, suivant la légende, a été rapporté de Boulogne par le botaniste de Jussieu, dans son chapeau, dépérissait depuis l'installation de la grande cheminée d'un laboratoire de la Faculté des sciences, qui a été construite non loin de là. La fumée produit certainement un effet désastreux sur la végétation de cet arbre.



Chronique forestière.

Confédération.

Les forestiers aux Chambres fédérales. M. le Dr Meister, inspecteur des forêts de la ville de Zurich, n'accepte pas une réélection au Conseil national. Avec lui disparaît le dernier forestier siégeant aux Chambres fédérales.

Est-il besoin de dire jusqu'à quel point nous le regrettons. Car des forestiers comme Jordan-Martin, Baldinger et Meister, pour ne citer que les derniers, ont été grandement utiles aux choses de la forêt, soit lors des discussions, soit au sein des Commissions parlementaires. C'est là un des graves défauts du système des incompatibilités,